

*Gaz naturel—Approvisionnement*

On a déjà annoncé certains changements de politique pour faire écho aux inquiétudes de l'Office: premièrement, des programmes de conservation; deuxièmement, l'adoption graduelle d'un concept de valeur commerciale tant sur le marché d'exportation que sur le marché intérieur; troisièmement, des consultations avant de modifier les règlements sur les territoires du Nord.

[Français]

Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'opinion de l'Office relative aux «rentrées nettes insuffisantes et incertaines» de l'industrie, il faut observer que les mesures fiscales prises récemment par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta devraient bientôt soulager l'industrie de toutes les inquiétudes de cet ordre, du moins dans cette province. Il a fait remarquer qu'en 1972, avant les changements majeurs survenus dans les prix de l'énergie, l'industrie albertaine touchait 6c. ou 7c. les mille pieds cubes de gaz, après avoir payé toutes les taxes, les royautés et coûts de production. L'an prochain, vu les conditions particulières, les bénéficiaires que perçoivent les producteurs s'échelonnent entre 20c. et 50c. les mille pieds cubes de gaz.

[Traduction]

Au sujet d'une recommandation selon laquelle il faudrait appliquer certaines mesures de contrôle à l'exportation des dérivés chimiques du premier stade, produits à partir du gaz naturel, je remarque l'inquiétude de l'Office national de l'énergie vis-à-vis le grand nombre d'usines de fabrication d'ammoniaque proposées pour l'Alberta. Étant donné les prix d'exportation très élevés du gaz naturel, il ne sera pas avantageux de transformer le gaz pour l'exporter sous forme d'ammoniaque et le gouvernement aura des discussions avec la province de l'Alberta au sujet du rythme de croissance des usines d'ammoniaque en attendant que du gaz soit disponible dans les régions pionnières.

Les fonctionnaires des États-Unis ont été informés à l'avance des décisions de l'Office national de l'énergie et des discussions auront lieu en vue de contrôler les exportations qui répondront le mieux possible aux intérêts des États-Unis. Des discussions sont en cours avec les provinces les plus directement touchées. Ces discussions se poursuivront et le gouvernement cherche actuellement à obtenir de l'aide des provinces afin de comprimer la demande de gaz naturel au Canada.

Je partage l'opinion de l'Office selon laquelle une abolition immédiate des exportations de gaz ne contribuerait pas suffisamment à compenser ou retarder la pénurie de gaz et pourrait même l'aggraver en décourageant les efforts d'exploration et de mise en valeur nécessaires pour répondre aux besoins dans l'avenir. Mais en même temps il faudra diminuer dans une certaine mesure les exportations qui sont autorisées en vertu des licences actuelles. On apporte de plus une attention particulière aux méthodes employées en vue de cette diminution. En vertu de l'un ou l'autre des articles 17(2), 82(3) ou 85 de la loi de l'Office national de l'énergie, des mesures peuvent être prises pour modifier les licences d'exportation actuellement délivrées de sorte qu'il est possible de réduire les exportations. On fera cependant tous les efforts possibles afin d'éviter toute restriction des exportations au cours de la prochaine saison froide, sauf dans le cas des restrictions qui contiennent d'être en vigueur pour le réseau de la côte ouest.

Même si je ne vois pas le besoin de créer un comité ou un conseil distinct et officiel de la planification, chargé de l'étude de cette question, comme le recommande l'Office, il faudrait tenir des entretiens précis et détaillés avec toutes

[M. Macdonald (Rosedale).]

les parties intéressées et une entente collective est essentielle si nous nous voyons forcés de mettre au point des moyens raisonnables et pratiques de faire face aux situations de pénurie qui subsisteraient après que tous les efforts auront été faits pour accroître nos approvisionnements en gaz naturel. En fait, les discussions avec les provinces sont amorcées. Mon sous-ministre a rencontré ses homologues d'Ontario et d'Alberta ainsi que de hauts fonctionnaires québécois. Il s'est aussi entretenu avec le président du conseil consultatif interprovincial de l'énergie. Nous comptons que les provinces seront d'accord pour utiliser ces voies de communication existantes afin de tenir les pourparlers nécessaires.

● (1510)

Quant à savoir dans quelle mesure et à quel moment il faudra réduire les exportations, nous devons parvenir à des ententes qui seront d'une grande souplesse; qui éviteront de recourir à la solution apparemment facile qui consiste à tenter de régler le problème entièrement aux dépens de nos clients américains; et qui maintiendront le principe essentiel selon lequel, après avoir fait des efforts raisonnables de consultation, le gouvernement canadien doit prendre la décision quant aux quantités de gaz canadien à exporter.

**M. James Gillies (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, la déclaration que le ministre a faite aujourd'hui reconnaît implicitement l'état de nos approvisionnements d'énergie, situation que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons signalée depuis quelque temps et que nous considérons comme inévitable depuis que le gouvernement a pris, il y a deux ans, une série d'initiatives désastreuses en matière d'énergie. Le gouvernement s'est encore laissé dépasser par les événements avec les graves conséquences que cela va entraîner, car il n'est pas seulement question de notre capacité de chauffer nos maisons et de faire fonctionner nos industries, mais aussi de notre capacité de remplir nos obligations et engagements financiers envers d'autres pays.

Quels seront les effets de l'inévitable réduction de nos exportations de gaz sur notre balance des paiements déjà passablement déficitaire? Quelles sont les représailles que pourraient exercer les États-Unis alors que des contrats d'approvisionnement à long terme seront unilatéralement annulés par une ordonnance que le gouvernement semble sur le point d'édicter?

Le gouvernement devrait agir maintenant avec un sens déterminé et rigoureux de la nécessité pour rétablir au Canada un climat propre à favoriser et non à décourager la recherche du gaz naturel et du pétrole dans notre pays, car ce n'est qu'en augmentant nos réserves d'énergie rentable que les Canadiens pourront de nouveau croire en leur capacité de vivre à l'aise tout en maintenant notre position économique par rapport à celle des autres pays.

A la page 85 de son rapport, l'Office explique sans ambages pourquoi, malgré une pénurie d'énergie dans notre pays, l'industrie va s'installer à l'étranger avec son capital, son expérience et son matériel de prospection. Voici ce qu'on y affirme:

La grande partie des recettes tirées de la hausse des prix, qui revient aux gouvernements sous forme de redevances et d'impôts, ne laisse pas, selon l'Office, suffisamment de liquidités aux producteurs pour la recherche et la mise en valeur de réserves très coûteuses de façon à maintenir le stock de réserves nécessaires au soutien de la capacité de livraison.

Cet organisme du gouvernement vient de dire ce que nous répétons constamment: la politique suivie par le